



FACULTÉ DE DROIT



BARREAU DE BRUXELLES
ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS



ACTUALITÉS DU DROIT BANCAIRE

Michèle GRÉGOIRE
coordinatrice

Marc-David WEINBERGER

Werner DERIJCKE

Amal ABDALLAH

Vanessa DE FRANQUEN



BRUYLANT

2 0 0 9

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
«L'argent du leurre»	1
Michèle GRÉGOIRE, Avocat au Barreau de Bruxelles et au Barreau de Paris, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Professeur invité à l'Université de Paris II – Panthéon-Assas, Présidente du Centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles	
Questions choisies en matière de responsabilité du banquier prestataire de services d'investissement – Conseil en investissement et pratiques commerciales déloyales	5
Marc-David WEINBERGER, Avocat au barreau de Bruxelles, Assistant à l'Université Libre de Bruxelles, Chercheur associé du Centre de droit privé et de droit économique de l'Université Libre de Bruxelles	
Les fonds souverains : des exercices de séduction aux mesures de protection	61
Werner DERIJCKE, Avocat, Maître de conférences invité à l'Université catholique de Louvain	
Un nouveau concept dans le paysage bancaire et financier : la finance islamique	95
Amal ABDALLAH, Maître de conférences à la Filière Francophone de Droit de l'Université Libanaise	
Les modes nouveaux de financement des entreprises – Apport de la loi sur les sûretés financières : tour d'horizon après quatre années d'application	105
Vanessa de FRANCQUEN, Avocat au barreau de Bruxelles, Collaborateur scientifique du Centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles	

ACTUALITÉS DU DROIT BANCAIRE

L'activité bancaire, nécessairement associée de près aux marchés financiers, se trouve gouvernée par un ensemble de règles provenant d'importants instruments communautaires.

Parmi ces instruments, figure la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés financiers, dite directive « *MiFid* ».

Marc-David Weinberger dénoue les liens complexes entre conseil en investissement au sens de cette directive et pratiques commerciales déloyales.

Aujourd'hui, l'épargne publique se cherche une voie nouvelle. Dans cette mouvance, de nombreux fonds d'investissements thématiques se développent.

Monsieur Werner Derijcke examine les caractéristiques des fonds souverains.

Madame Amal Abdallah analyse les conceptions qui sous-tendent le financement islamique et le régime juridique qui s'y applique.

La directive dite « *Finalité* » et la directive « *Collateral* » ont fait l'objet d'une évaluation d'impact satisfaisante de la part de la Commission. Madame Vanessa de Francquen montre qu'en effet, leur application soulève peu de difficultés. Elles devraient néanmoins faire l'objet d'une réforme très prochaine, visant notamment à en élargir le champ d'application.

Un travail plus fondamental destiné à restaurer la cohérence interne du droit du crédit demeure cependant souhaitable, afin qu'un équilibre constructif se révèle entre les aspirations liées à un projet économique et les attentes légitimes du banquier.

UB³ est un cycle de 6 conférences par année, organisé conjointement par le barreau de Bruxelles et la faculté de droit de l'ULB.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques.

Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux. Ces ouvrages constituent une nouvelle collection des Éditions Bruylant qui sera précieuse pour le praticien du droit.

Directeur de la collection et coordinateur des conférences UB³ : Arnaud JANSEN.

www.bruylant.be

ISBN : 978-2-8027-2759-0



9 782802 727590